

Justificatif généré le 01/12/2023

Support de parution :



Date de parution : 01/12/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/711048
N° d'annonce : 711048

BATI PREMIÈRE

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 PARIS CEDEX 15

329 518 229 R.C.S. Paris

Messieurs les actionnaires de la société BATI PREMIERE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le jeudi 21 décembre 2023 à 11h, au 8 rue Louis Armand CS 71201, Paris Cedex 15, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Pour la partie ordinaire
- Fixation de la date et de l'ordre du jour
- Modification du Prospectus : introduction du mécanisme des gates
- Pour la partie extra ordinaire
- Modification de l'article 8 des statuts
- Pouvoir pour formalités

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée, ou s'y faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Toutefois, seront seuls admis à cette Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- En ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription des dites actions en compte nominatif pur ou nominatif administré cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.
- En ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise à RBC Investor Services Bank France SA, dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée recevront sur leur demande une carte d'admission.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :



- Donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire
- Voter par correspondance

Ceux qui souhaiteraient voter par correspondance ou être représentés, sont priés de bien vouloir retourner le formulaire ci-joint. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, devront parvenir au siège social de la société ou à son mandataire RBC Investor Services Bank France SA trois jours au moins avant la date de la réunion.

Conformément à la loi tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeP7ivbUv

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeP7ivbUv>

